# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME MARTINE VASSAL

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 29 Mai 2020

OBJET : Commune de Cassis - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019/2020 - Tranche 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Mai 2020 en visioconférence, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

### A décidé:

- d'allouer à la commune de Cassis, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 201 000 € pour la tranche 2020 du programme pluriannuel 2019/2020, sur une dépense subventionnable de 335 000 €HT;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec la commune de Cassis la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

### A l'unanimité

Madame MILON ne prend pas part au vote.

#### **Votent pour:**

Mme AMSELEM, Mme BARTHÉLÉMY, M. BÉNARIOUA, Mme BERNASCONI, Mme BIAGGI, M. BORÉ, Mme CALLET, Mme CARADEC, Mme CARRÉGA, Mme CHABAUD, Mme DALBIN, Mme DI MARINO, M. DI NOCÉRA, M. FÉRAUD, M. FRAU, M. GAZAY, Mme GENTE-CEAGLIO, M. GENZANA, M. GÉRARD,

Mme GUARINO, Mme HADJ-CHIKH, Mme INAUDI, M. JIBRAYEL, M. JORDA, Mme JOULIA, M. KOUKAS, M. LE DISSÈS, M. LIMOUSIN, M. MALLIÉ, M. MASSE, Mme MIQUELLY, M. MORAINE, M. PAYAN, M. PERRIN, M. PONS, Mme PUJOL, RÉAULT, Mme PUSTORINO, M. RAIMONDI, Mme RAOUX, M. M. ROYER-PERREAUT, Mme RUBIROLA, Mme SAEZ, M. SANTELLI, Mme SANTORU-JOLY, Mme SPORTIELLO, Mme TRANCHIDA, Mme VASSAL, M. VIGOUROUX.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées